



LE PALAIS
SUR VIENNE

Centre Communal d'Action Sociale du Palais-sur-Vienne

Délibération 2026/06D

CCAS Repas à domicile - Reprise des résultats de l'exercice 2025

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué le 25 février 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine DESMAISONS, Vice-Présidente.

Membres en exercice	15
Présents	9
Représentés	--
Nombre de Votants	9
Pour	9
Contre	--
Abstention	--

Présents : - Mme Christine DESMAISONS - M. Jean-Marie TEXONNIERE - Mme Brigitte MEDARD - Mme Géraldine BÉLÉZY - M. Jean-Marie GRIGNON - M. Philippe POUGET - Mme Monique MILBERGUE - M. Serge DUPUY - Mme Jeannine TOUMIEUX.

Excusés : M. Ludovic GERAUDIE - Mme Laetitia COTARD - M. Laurent COLONNA - Mme Christiane MAZABRAUD

Absentes : Mme Pauline MARANDE - Marie-France REMOND

Madame Monique MILBERGUE a été élue secrétaire de séance.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à valider l'affectation des résultats de l'exercice 2025 comme suit :

A/ Solde d'exécution de la section d'exploitation au 31 décembre 2025 :

Dépenses d'exploitation 2025	131 652,52 €
Recettes d'exploitation 2025	126 331,09 €
Résultat comptable 2025 (Recettes-dépenses)	-5 321,43 €
Reprise des résultats 2023	6 114,71 €
Résultat cumulé 2025 (report 2023 + résultat 2025) à affecter sur 2027	793,28 €

Affectation proposée au BP 2027 :

⇒ Fonctionnement recettes : chapitre 002, article 110 = 793,28 €

B/ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025 :

Dépenses d'investissement 2025	0,00 €
Recettes d'investissement 2025	518,60 €
Résultat comptable 2025 (Recettes-dépenses)	518,60 €
Intégration des résultats 2024	16 686,94 €
Résultat cumulé 2025 (report 2024 + résultat 2025) à affecter sur 2026	17 205,54 €

Affectation proposée au BP 2026 :

⇒ Investissement recettes : chapitre 001, article 001 (excédent reporté) = 17 205,54 €

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDENT

- D'APPROUVER, à l'unanimité, ces dispositions.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

En Mairie, le 10 mars 2026

La Vice-Présidente,
Christine DESMAISONS

Transmis à la préfecture le : 11 mars 2026
Publiée le : 11 mars 2026



LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202606D avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/03/2026

Objet : CCAS Repas à domicile - Reprise des résultats 2025

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de competences par themes - Aide sociale

Date de télétransmission : 11/03/2026 Agent de transmission : Véronique GOURSAUD

Acte : CC RàD- Reprise des résultats 2025.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20260309-202606D-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/03/2026